



ZOOM sur le Pôle Qualité

Edito



Ce premier semestre 2023 restera dans les mémoires de part une météo très difficile sur notre département. La sécheresse que nous avons connu jusqu'à la mi-mai, puis s'en est suivi des épisodes orageux apportant parfois de la grêle. Certaines productions bio peinent à être valorisées alors que l'agroécologie est plébiscitée de tous bords. Nous nous efforçons de répondre aux demandes des marchés à travers la mise en place de signes de qualité et nous devons également relever le défi du changement climatique. Notre force réside dans la diversité, nos savoir-faire, nos innovations ainsi qu'en la confiance que nous tissons chaque jour auprès des consommateurs. La Chambre d'agriculture est là pour vous accompagner et faire reconnaître la qualité de nos productions.

Nathalie ESCOFFIER, élue à la Chambre d'agriculture 13.

En bref

PAC 2023

Si vous avez souscrit des MAEC, pensez à vous rapprocher des opérateurs des différents territoires pour réaliser le diagnostic MAEC afin de le transmettre à la DDTM avant le 15 septembre. Pour les producteurs en agriculture biologique (ou en conversion), pensez à renvoyer votre attestation de production végétale et/ou animale, mise à jour de l'assolement PAC déclaré.

Aides aux investissements du Conseil départemental 13 en faveur des exploitations bio

Ce dispositif permet de financer à hauteur de 40 % de nombreux matériels. Il est ouvert jusqu'au 15 septembre 2023 pour un vote de subvention en fin d'année. Plus d'infos sur : www.departement13.fr/nos-actions/agriculture-peche/les-dispositifs/aides-agricoles

Crédit d'impôt HVE

Les exploitations certifiées en 2023 pourront demander un crédit d'impôt lors de leur déclaration des revenus. Plus d'infos sur : www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2069-rci-sd/2022/2069-rci-sd_3684.pdf

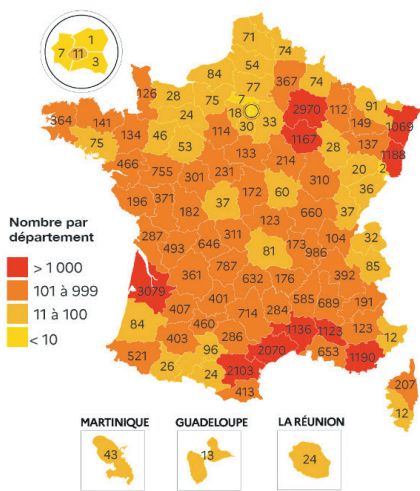
Chiffres clés

40 %

C'est la surface bio et en conversion sur le département des Bouches-du-Rhône fin 2022.

La certification HVE en pleine croissance

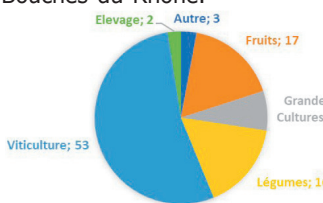
Au 1^{er} janvier 2023 la France comptait 36 225 exploitations agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale, soit une croissance nationale de + 21 % sur le dernier semestre 2022. Ce chiffre dépasse largement les ambitions nationales dont l'objectif du plan biodiversité en 2022 était de 20 000 exploitations HVE. Plus concrètement, la certification HVE couvre 2,15 millions d'hectares soit 8 % de la SAU Française et 9,3 % des exploitations de notre territoire.



Si la viticulture est toujours la filière la plus impliquée dans la démarche avec 62 % des exploitations certifiées, il est à noter que la filière élevage a connu ces derniers mois une forte croissance et atteint aujourd'hui 20,4 % des exploitations engagées devenant ainsi la seconde filière HVE au niveau national.

Au niveau départemental, les Bouches-du-Rhône comptent plus de 16 % de ses exploitations engagées en HVE. La filière viticole représente, quant à elle, plus de la moitié des entreprises HVE, tout

comme au niveau national. Notre différence réside dans notre forte proportion d'exploitations en fruits et légumes, soit 33 %, montrant ainsi l'investissement grandissant de toutes les filières dans les Bouches-du-Rhône.



La version 4 du cahier des charges HVE, disponible depuis le 1^{er} janvier 2023, a travaillé sur une meilleure harmonisation des exigences afin d'être plus inclusive au sein de toutes les filières. Cette évolution permettra au plus grand nombre de valoriser son engagement dans la transition agroécologique.

Votre contact : **Emmanuelle DAVIN GEIL** : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

Les chiffres de l'agriculture biologique

Le 1^{er} juin dernier, l'Agence bio tenait sa traditionnelle conférence de presse sur les chiffres de l'agriculture biologique. Côté production, au niveau national en 2022, les surfaces en bio et conversion ont légèrement progressé par rapport à 2021 (+ 4%) mais avec un net ralentissement des surfaces en conversion (- 40 % de surfaces en 1^{ère} année de conversion). Le chiffre d'affaires de l'AB a diminué de 5,1 % hors inflation, avec des variations entre les filières et les circuits de distribution. La vente directe serait ainsi le seul circuit de distribution avec une légère augmentation de son chiffre d'affaires et des volumes écoulés, notamment tirée par la filière viticole et l'augmentation du nombre d'agriculteurs développant ce système de commercialisation.



Retrouvez l'ensemble des chiffres détaillés de l'agriculture biologique sur le site de l'Agence Bio : www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles

Projet X-P@irs



La Chambre d'agriculture 13 est partenaire du projet X-P@irs qui a pour principal objectif de développer les couverts végétaux en maraichage et viticulture en renforçant les échanges entre agriculteurs à l'ère du numérique. Ce projet, d'une durée de 3 ans, porté par le GRAB et financé par les fonds CASDAR, regroupe de nombreux partenaires (les réseaux Chambre, réseaux bio, la recherche et l'expérimentation) et Régions (Bretagne - Nouvelle Aquitaine). La Chambre d'agriculture sera principalement responsable de la filière maraichage.

Les avantages des couverts végétaux, ou engrais verts, sont multiples et peuvent répondre à différents objectifs : agronomiques (fertilité des sols, gestion des adventices ou des ravageurs...), environnementaux (lutte contre l'érosion, piège à nitrate, stockage du carbone...), économiques (baisses des intrants, cultures associées, fourrage...). Certains freins au développement sont souvent cités : temps à y passer, espaces disponibles, coûts des semences...

Nous nous appuierons sur des groupes existants (réseau FERME DEPHY Ecophyto, 30 000) dans un premier temps pour renforcer les références dans différents contextes pédo-climatiques : mise en place d'expérimentations, études technico-économiques, organisationnelles. Les outils numériques permettront d'échanger et de communiquer le plus largement possible. Des contenus à adapter seront créés : fiches techniques, vidéos, journées techniques, outils d'aide à la décision...

Vous mettez en place des couverts végétaux ou souhaitez intégrer le projet, prenez contact !

Votre contact : **François MARTIN** : 06 72 63 80 28
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

- Renouveler son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA). 5 octobre ;
- Obtenir son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA). 16 et 17 octobre ;
- Soigner ses plantes par les plantes en maraichage bio. Date à définir ;
- Fabriquer et utiliser la LiFoFer (Litière Forestière Fermentée). Date à définir ;
- Se diversifier avec la culture de chanvre CBD. Janvier-février 2024.

➔ Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22.

Des prestations sur mesure

Mettre en place la Haute Valeur Environnementale sur son exploitation

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne tout au long de votre démarche de certification environnementale. Ainsi nous pouvons évaluer avec vous votre niveau de conformité au niveau 1 de cette démarche lors d'un accompagnement individuel et vous délivrer l'attestation de conformité à ce dernier. Cet accompagnement peut être complété par un diagnostic du niveau 3 correspondant à la HVE avec le cas échéant un plan de progrès vers la certification.

Votre contact : **Emmanuelle DAVIN GEIL** : 06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

